

Charte JAIP

Depuis plus de 50 ans, les Entreprises contre le Cancer, mobilisent le monde de l'entreprise dans la lutte contre le cancer autour de trois priorités ; le soutien à l'innovation en cancérologie et aux chercheurs Made in France ; le plaidoyer en faveur d'une meilleure prise en compte de la réalité du cancer en entreprise ; la mobilisation de la communauté des acteurs de la lutte contre le cancer en entreprise.

« Les Entreprises contre le cancer », fortes de leur ancrage historique dans l'action sociale et entrepreneuriale, ont décidé de s'engager en proposant de mettre en synergie leur réseau d'entreprises partenaires au service de l'insertion professionnelle des jeunes aidants et jeunes adultes aidants.

Un jeune aidant est un enfant ou un adolescent de moins de 18 ans qui apporte une aide significative régulière à un membre de sa famille ou de son foyer. Ce proche a besoin d'aide en raison d'une maladie physique, mentale ou d'un handicap. Entre 18 et 25 ans, on parle de jeune adulte aidant. (*American Association for Caregiving Youth, 2012*).

Enfants, adolescents, ou jeunes adultes, ils viennent en aide, de manière régulière et fréquente, à un membre de son entourage proche qui est malade, en situation de handicap ou de dépendance. Ils ont un ou plusieurs de leurs proches à charge. Souvent un membre malade et/ou handicapé dans la sphère famille (parents ou fratrie) dans différentes configurations familiales. Pourtant ils ne bénéficient d'aucune reconnaissance, d'aucun statut à faire valoir et se retrouvent sans solutions auxquelles ils pourraient accéder : soutien scolaire, soutien psychologique ou aide à domicile. Ce manque de statut, cette absence de solution et d'aide entraîne des impacts négatifs concrets (de difficultés à fractures) sur leur quotidien (temps de soins), sur leur scolarité (accès aux études), leur vie sociale, leur santé.

Au travers du projet de création d'une plateforme de relation entre jeunes aidants, jeunes adultes aidants et entreprises, « les Entreprises contre le Cancer » souhaitent mettre à disposition des opportunités offertes par les entreprises à même d'ouvrir à ces jeunes, les perspectives d'avenir auxquelles tout à chacun devrait pouvoir aspirer. Car nous croyons depuis toujours en la force de résilience qui réside dans l'engagement entrepreneurial.

La signature de cette charte engage l'entreprise signataire à respecter :

- Les conditions d'accessibilité spécifiques adaptées aux jeunes aidants et jeunes adultes aidants.
- Un accompagnement et un suivi par une personne contact dans l'entreprise.

L'entreprise certifie être sensibilisée à la question des jeunes aidants et jeunes adultes aidants et à afficher une volonté de l'entreprise à les intégrer et pour ce faire à mettre à leurs dispositions les moyens adéquats.

La Charte constitue un ensemble de références indissociables dans la conduite des actions de l'entreprise signataire.

Signature :